



Communiqué de presse
A Itoni, le 15 mars 2019

Réunion du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

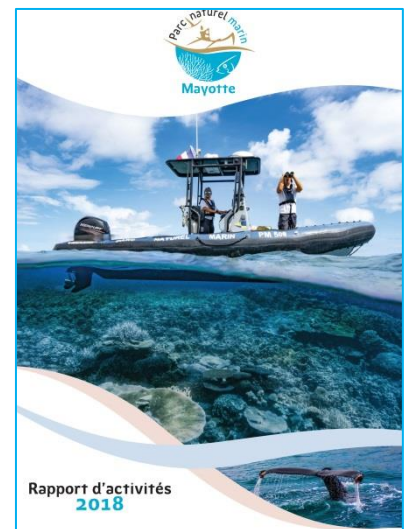
Approbation du rapport d'activités 2018 et du programme d'actions 2019

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte s'est réuni mercredi 13 mars sous la présidence de M. Abdou DAHALANI au SIEAM à Kaweni. Le principal objet de ce premier conseil de gestion de l'année est l'approbation du bilan d'activités de l'année 2018 ainsi que les actions programmées sur l'année 2019.

Rapport d'activités 2018 et du programme d'actions 2019

Les actions du Parc visent à contribuer aux **sept grands objectifs du Parc** :

- Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de **connaissance et de suivi des écosystèmes marins** tropicaux et de la mangrove.
- Obtenir **une bonne qualité de l'eau** dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de Mayotte
- Développer une activité de **pêche professionnelle** hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte
- Développer **les filières aquacoles** respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales
- Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des **activités de loisirs** et la professionnalisation des acteurs **du tourisme**
- Pérenniser et valoriser **les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels** dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon
- Protéger et mettre en valeur **le patrimoine naturel**, de la mangrove aux espaces océaniques notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre



Page de couverture du rapport d'activités 2018 du Parc

Crédit photo couverture: Alexis Rosenfeld/ Divergence images

Le rapport d'activités fait état des résultats obtenus et des réalisations du Parc et de ses partenaires dans le courant de l'année 2018. Certaines de ces actions sont clôturées, comme par exemple l'étude des grands dauphins de l'Indo Pacifique (*Tursiops aduncus*) mais, pour la plupart, ce sont des actions continues, à l'instar des nombreux suivis (qualité de l'eau, récifs coralliens, effort de la pêche mahoraise...), ou récurrentes, par exemple les manifestations (*Le Défi du fundi*, *Premières bulles au pays du corail*) ou les appels à projets (projets éducatifs et projets des acteurs territoriaux dans les villages).

En plus des nombreux projets en continuité entre l'année passée et celle à venir, de nouvelles actions sont programmées en 2019 comme, par exemple :

- la conception d'un **modèle de courantologie du lagon** : le Parc a besoin de se doter d'un outil de modélisation de la dynamique des masses d'eau permettant de mieux comprendre la vie du lagon et surtout d'aider à la décision lors d'aménagements ou d'évènements l'affectant,
 - l'appui à **l'étude des mouvements, des habitats, et de l'écologie alimentaires des raies manta de récif (*Mobula alfredi*)** menée par l'Université Internationale de Floride pendant 3 ans et qui débutera en 2019,
 - la mise en place de **dispositifs de concentration de poissons** dans la limite des 5 milles nautiques pour encourager les pêcheurs professionnels à sortir du lagon,
 - la réalisation d'un **guide du plaisancier**,
 - la **conception d'une pirogue homologuée et respectueuse de l'environnement** afin de revaloriser l'embarcation traditionnelle et l'inscrire dans la durabilité,
- ...

Décision du conseil de gestion

Une présentation des actions réalisées en 2018 et de celles programmées en 2019 pour chaque objectif de gestion, a été faite aux membres du conseil de gestion.

Cela a donné lieu à de nombreux échanges :

- Certaines questions visaient à mieux comprendre les connaissances acquises sur les espèces, les milieux et les activités maritimes. En effet, ces connaissances sont des outils essentiels aux prises de décisions du conseil de gestion.
- D'autres prises de parole visaient à mieux cadrer certains projets envisagés sur l'année 2019. L'équipe du Parc, au service du conseil de gestion, en a tenu compte.
- Des échanges ont également eu lieu entre les différents services de l'Etat et les représentants des différentes catégories d'usagers (professionnels, plaisanciers, élus, ...) afin de partager des informations sur leurs domaines respectifs, permettant ainsi d'harmoniser le niveau d'information des acteurs maritimes de Mayotte.

Après ces échanges fructueux, **le rapport d'activité 2018 et le programme d'actions 2019 ont tous deux été adoptés à l'unanimité.**

[Le rapport d'activités 2018 est consultable en ligne : www.parc-marin-mayotte.fr](http://www.parc-marin-mayotte.fr)

Une réunion importante pour la bonne gestion du milieu marin mahorais

Pour rappel, le conseil de gestion, organe de gouvernance du Parc, a élaboré le plan de gestion, feuille de route sur 15 ans approuvée en décembre 2012. Chaque année, il discute et approuve les actions mises en œuvre par le Parc. Il peut aussi formuler des avis sur les projets ayant un effet sur le milieu marin. Pour les projets dont l'impact sur les eaux mahoraises est notable, le conseil de gestion peut rendre un avis conforme, qui doit obligatoirement être suivi par les autorités qui prennent la décision finale.

La bonne connaissance par tous les membres du conseil de gestion des différents enjeux liés au milieu marin aux niveaux environnemental, social et économique, est indispensable à l'exercice de ces

pouvoirs. Les réunions de début d'année, faisant l'état des connaissances et des résultats du Parc, sont donc essentielles pour une bonne gouvernance.



Le Parc naturel marin de Mayotte fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. L'AFB exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

www.parc-marin-mayotte.fr

Contact presse:

Fanny CAUTAIN / fanny.cautain@afbiodiversite.fr / 06 39 09 39 70